



Paieement salaire apres decision prud hommes

Par **shana26**, le **19/07/2016** à **17:59**

Bonjour, rnrnje suis assistante maternelle agréée, j'ai un parent qui me doit un mois de salaire (300 euros), le dernier mois avant le retrait de l'enfant parce qu'il entrait a l'ecole (aout2015). rnrnje suis allée au prud'hommes, il a été condamné a payer le salaire plus 50 euros de dommages et intérêt soit une somme totale de 350 euros. rna ce jour et malgré que j'ai pris un huissier pour me faire payer cette somme (huissier qui m'a couté 110 euros, en plus, alors que je lui ai fourni le titre excecutoire des prud hommes) je n'arrive pas a obtenir mon argent !! L'huissier me dit qu'il doit passer par le tribunal pour avoir le droit de faire une saisie directement sur le compte de mon ex-employeur et que cela est long et vu que la dette n'est pas très importante Enfin, moi c'est la somme que payent les parents en general, donc si aucun ne me paie, je n'ai pas de recours, autant travailler gratos ... je comprends pas pourquoi en france c'est si compliquer de faire appliquer une jugement!! et je tyrouve pas ça normal que mon huissier n'arrive pas a saisir la somme sur le compte en banque du débiteur ??